

Question présentée par le député :

M. Pablo Cruchon

Date de dépôt : 20 mai 2021

Question écrite urgente

Combien coûtent les salaires des directeur-trices d'EMS à l'Etat chaque année ?

En janvier dernier, la presse se faisait l'écho d'un rapport du service d'audit interne qui pointait du doigt une série de dysfonctionnements concernant la rémunération de directeurs de régies publiques.

Dernièrement, le Grand Conseil a refusé d'entrer en matière sur deux pétitions qui demandaient une prime de reconnaissance pour les travailleur-euses de la santé. Ces deux évènements ont démontré que la crise du COVID-19 a accentué les inégalités entre les rémunérations et reconnaissances des cadres du grand Etat et celles des employé-es.

Dans le secteur des établissements médico-sociaux (EMS), la rémunération des directeurs et des cadres de direction n'étant pas connue, mes questions sont les suivantes :

- *Quels sont les éléments qui composent le salaire d'un-e directeur-trice d'EMS, d'un-e directeur-trice adjoint-e et d'un poste de cadre de direction ?*
- *Quelle est la part du salaire payée en dernière instance par l'Etat ?*

Depuis 2015 et pour chaque EMS :

- *Quelle est la masse salariale des directeur-trices d'EMS ?*
- *Quelle est la masse salariale des directeur-trices adjoint-es d'EMS ?*
- *Quelle est la masse salariale des postes de cadre de direction ?*